

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 24 personnes (26 voix)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald (pouvoir de M. TIERCE)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

**Etaient absents ou excusés : 16**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François (pouvoir à M. TOCQUEVILLE)
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-17 : AFAFAP : MONTANT VERSE AU SMBVAS**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

### **DISSOLUTION AFAFAF A150 - PARTAGE DE SA TRESORERIE - DELIBERATION**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux liés à l'A150, l'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE L'AUTOROUTE A 150 (AFAFAF) a décidé, dans sa délibération du 05/12/2025, sa dissolution et de partager entre les syndicats de bassins versants Autresberthe-Saffimbec et Caux-Seine, sa trésorerie. Elle a décidé d'octroyer au SMBVAS la somme de 21 348,43€.

Après avoir chaleureusement remercié M. Dominique Grandsire, Président de l'AFAFAF, le Président du SMBVAS sollicite du conseil syndical l'autorisation d'accepter cette recette exceptionnelle de 21 348,43€ en provenance de l'AFAFAF pour l'intégrer au budget 2026 du SMBVAS en section de fonctionnement.


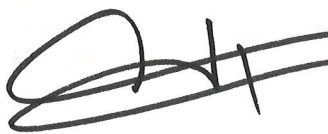
**A l'unanimité, le vote ayant lieu à mains levées, les membres du conseil syndical acceptent le montant versé par l'AFAFAF A150 au SMBVAS et ils autorisent Monsieur le Président à signer tous les actes et prendre toutes les dispositions pour ce faire.**

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 16 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 24 personnes (26 voix)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald (pouvoir de M. TIERCE)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

**Etaient absents ou excusés : 16**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François (pouvoir à M. TOCQUEVILLE)
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-19 : AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BP 2026 - DELIBERATION**

Monsieur le Président présente les résultats du CFU 2025 et constate :

- un excédent de fonctionnement de (G) : 65 226,20€
- un excédent reporté de (H) : 167 766,26€  
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de (G+H) : 232 992,46€
  
- un déficit d'investissement de (G) : 70 899,15€
- un déficit des restes à réaliser de (I) : 40 212,52€
- un déficit reporté de (H) : 16 409,42€  
Soit un besoin de financement en investissement de (G+H+I) : 127 521,09€

Le résultat global TOTAL est de + 105 471,37€.

**Après en avoir délibéré, à mains levées, le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats de 2025 au BP2026 comme présentée ci-dessous :**



- ❖ résultat de la section de fonctionnement :
  - inscription en recettes à l'article 002 au BP 2026 pour **105 471,37€**,
  
- ❖ résultat de la section d'investissement :
  - inscription en dépenses à l'article 001 au BP 2026 pour **87 308,57€**,
  - inscription en recettes au 1068 au BP 2026 le montant de **127 521,09€**.
  
- ❖ d'autoriser M. le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en application de cette délibération.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 16 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



### **Délibération 2026-19 : AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 24 personnes (26 voix)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald (pouvoir de M. TIERCE)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

**Etaient absents ou excusés : 16**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François (pouvoir à M. TOCQUEVILLE)
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-21 : RH : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - FIN D'ALTERNANCE  
D'EMMANUEL LEGUAY**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## **RH : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - FIN D'ALTERNANCE D'EMMANUEL LEGUAY - DELIBERATION**

Monsieur le Président rappelle au conseil syndical que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il expose au conseil syndical qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement de Christophe Villamaux dont les droits à la retraite devraient s'appliquer en août 2027. Afin de permettre à la brigade bleue de poursuivre ses missions et tâches, il propose qu'une fois l'alternance finie, Emmanuel Leguay soit recruté par anticipation du départ en retraite de son collègue.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil syndical de créer, à compter du 01/09/2026, un emploi non permanent sur le grade d'agent de maîtrise (ou adjoint technique) dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 11 mois (*maximale de 12 mois*) sur une période de 11 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

### **A l'unanimité, à mains levées, les membres du conseil syndical autorisent :**

- la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent technique chargé de la surveillance des rivières et des ouvrages hydrauliques, d'entretien des ripisylves et des propriétés du syndicat... suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 01/09/2026 pour une durée maximale de 11 mois sur une période de 11 mois. La rémunération sera fixée selon la grille indiciaire correspondant au grade défini ci-dessus, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 des budgets primitifs 2026 et suivants,
- Monsieur le Président à signer tous actes et pièces afférents à la bonne réalisation de cette décision.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 16 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



## **Délibération 2026-21 : RH : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - FIN D'ALTERNANCE D'EMMANUEL LEGUAY**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 24 personnes (26 voix)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald (pouvoir de M. TIERCE)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

**Etaient absents ou excusés : 16**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François (pouvoir à M. TOCQUEVILLE)
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

## **ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE RCE MONCEL/PONT DES VIEUX/SMEN - DELIBERATION**

*Vu les délibérations 2022-72 et 2024-21, 2025-45*

Dans le cadre de ses compétences GEMA, le SMBVAS doit travailler en faveur de la Restauration de la Continuité Ecologique de l'Austreberthe et du Saffimbec (RCE). Une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet SOGETI sur 6 ouvrages dont les seuils MONCEL, PONT DES VIEUX et SMEN.

Afin de pouvoir réaliser les travaux, le SMBVAS doit maintenant trouver un maître d'œuvre qui finalisera les projets, et rédigera le dossier de consultation des entreprises afin que soient lancés les travaux de rétablissement de la continuité écologique.

### **A l'unanimité, à mains levées, le comité syndical :**



- accepte que soit lancée une étude de maîtrise d'œuvre, sous réserve qu'elle soit subventionnée,
- mandate M. le Président afin qu'il puisse signer tous les actes afférents à cette décision et toutes les études complémentaires nécessaires au bon déroulement de l'étude de maîtrise d'œuvre : *levés topographiques, étude géotechniques...*,
- mandate M. le Président afin qu'une(des) convention(s) d'opération sous mandat soi(en)t signée(s) le cas échéant, entre les propriétaires et le syndicat,
- autorise M. le Président à demander tous les financements possibles pour ce projet,
- autorise l'inscription budgétaire de cette opération aux BP2026 et suivants.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 16 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 24 personnes (26 voix)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald (pouvoir de M. TIERCE)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

**Etaient absents ou excusés : 16**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François (pouvoir à M. TOCQUEVILLE)
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-23 : TRAVAUX AMENAGEMENT RIVIERE ET ZONES HUMIDES PROPRIETES SMBVAS**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## **TRAVAUX AMENAGEMENT RIVIERE ET ZONES HUMIDES PROPRIETES SMBVAS - DELIBERATION**

Dans le cadre de ses compétences GEMA, le SMBVAS propose en 2026 la réalisation de travaux de restauration de clôtures herbagères sur certaines de ses parcelles, situées dans la vallée de l'Austreberthe et du Saffimbec à savoir :

- Restauration et création de clôtures herbagères + abreuvoirs à bestiaux : 10 000 € TTC.

Toutes ces opérations peuvent être financées à 80 % du montant total TTC des travaux. La part restante (20 % TTC) est à la charge du SMBVAS.

### **Sur proposition de M. le Président, à l'unanimité, à mains levées, le comité syndical :**

- accepte de lancer toutes les actions présentées, sous réserve qu'elles soient subventionnées,
- autorise M. le Président à demander tous les financements possibles pour ce projet,
- mandate M. le Président afin qu'il lance les travaux dans la limite de l'enveloppe estimée ci-dessus,
- mandate M. le Président afin qu'il puisse signer tous les documents en lien avec cette décision,
- autorise l'inscription budgétaire de cette opération au BP2026.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 16 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



## **Délibération 2026-23 : TRAVAUX AMENAGEMENT RIVIERE ET ZONES HUMIDES PROPRIETES SMBVAS**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 24 personnes (26 voix)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald (pouvoir de M. TIERCE)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

**Etaient absents ou excusés : 16**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François (pouvoir à M. TOCQUEVILLE)
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-24 : TRAVAUX GEMA URGENCE 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## TRAVAUX D'URGENCE GEMA 2026, PRECISIONS - DELIBERATION

Vu la délibération 2025-12.

M. Billard présente le projet d'intervention du SMBVAS dans le champ de compétences GEMA au regard des prérogatives déjà existantes pour le riverain (L. 214-15 CE). Ainsi, en dehors du champ d'application du L215-14 du code de l'environnement qui reste de la responsabilité du riverain, il est proposé que le SMBVAS intervienne de la façon suivante, pour des urgences constatées, sur les cours d'eau du bassin qui entrent dans son champ de compétence :

Ainsi et si un embâcle, une gêne à l'écoulement... était constaté, soit par un agent du SMAB, soit par un agent de collectivité (commune), il est proposé que le SMBVAS procède à une visite de terrain, en compagnie du propriétaire, d'un représentant de l'intercommunalité concernée, pour évaluer les enjeux.

L'expertise permettra d'apprécier l'impact et le caractère d'urgence ou les éventuelles incidences à en attendre :

### A) PAS DE CARACTERE D'URGENCE

- Si les éléments relevés ne concourent pas à aggraver les inondations c'est à dire, à aller à l'encontre de l'intérêt général (pas d'ouvrages d'art concernés directement ou indirectement, pas de graves érosions de berges avec conséquence sur une infrastructure type route, bâtiment, ...), le SMBVAS rappellera au propriétaire ses obligations au regard du L215-14 du code de l'environnement et le conseillera sur l'entretien auquel il devra procéder au regard des enjeux présents.

- Si les embâcles, aménagements ou les défauts d'entretien concourent à aggraver des inondations et/ou à aller à l'encontre de l'intérêt général (dégrader une berge avec incidence plus forte sur les autres propriétés ou enjeux de proximité, risque de déchaussement d'une infrastructure, ...), le SMBVAS prendra rendez-vous avec le propriétaire en expliquant la nécessité d'intervenir. Il dressera un relevé de décisions ou un compte rendu qui sera envoyé au riverain en lui indiquant un délai d'intervention à respecter en fonction de l'urgence de la situation.

En cas de non-respect du délai d'intervention proposé, une relance sera faite en laissant un délai supplémentaire et en exposant que le SMBVAS est susceptible d'intervenir conformément au L215-16 du code de l'environnement, aux frais du riverain.

Si d'aventure, l'intervention du SMBVAS devait être réalisée, le SMBVAS émettrait ensuite un titre de recette afin d'être remboursé des frais occasionnés par l'action qu'il aura portée en lieu et place du bénéficiaire.

### B) CARACTERE D'URGENCE

- En cas de situations exceptionnelle, le SMBVAS peut être amené à réaliser des interventions « urgentes » en rivière ou sur les berges à la place des propriétaires, notamment dans le cadre d'intempéries (crues, tempêtes...etc).

Dans de tels cas de figure, le SMBVAS pourrait se substituer au propriétaire, et procéder aux travaux d'urgence requis par la situation dans le cadre de son champ de compétences. Le SMBVAS pourrait émettre ensuite un titre de recette afin d'être remboursé en totalité des frais occasionnés par l'action qu'il aura portée en lieu et place du bénéficiaire.

Pour les cas de figure détaillés ci-dessus, il est proposé une inscription budgétaire de 5 000€ en dépenses comme en recettes d'investissement pour ces opérations ponctuelles d'entretien urgentes dès lors qu'elles requièrent un achat ou une location de la part du syndicat c'est-à-dire dès lors qu'elles ne peuvent être faites en régie.

### Sur proposition de M. le Président, à l'unanimité, à mains levées, le comité syndical :

- autorise le SMBVAS à exercer les compétences liées à l'item 2° selon les modalités techniques exposées ci-dessus dans le respect des prérogatives des riverains,

- approuve le montant financier de 5 000€ à allouer à ces opérations d'entretien du milieu aquatique en cas d'urgence comme en cas de manquements du propriétaire riverain, montant qui pourrait être mobilisé en fonction de la problématique et de la situation ;

- autorise M. le Président à préparer, signer, engager toutes les démarches et pièces nécessaires pour faire appliquer cette décision (convention, sollicitations éventuelles de subventions, etc...).

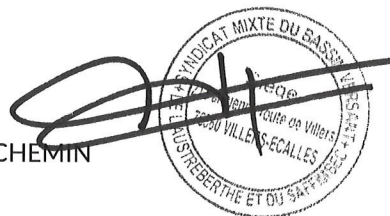
- décide d'inscrire les montants prévisionnels de ces dépenses au BP2026 au compte 4581 pour les dépenses et au compte 4582 pour les recettes sur le budget investissement.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 16 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



### **Délibération 2026-24 : TRAVAUX GEMA URGENCE 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 24 personnes (26 voix)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald (pouvoir de M. TIERCE)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

**Etaient absents ou excusés : 16**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François (pouvoir à M. TOCQUEVILLE)
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-25 : RCE ETUDE 2EME TRANCHE - CE3E**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

### **ETUDE RCE AUSTREBERTHE 2<sup>EME</sup> TRANCHE- DELIBERATION**

Dans le cadre de ses compétences GEMA, le SMBVAS doit travailler en faveur de la Restauration de la Continuité Ecologique de l'Austreberthe et du Saffimbec (RCE). Un marché de prestation intellectuelle a été attribué au cabinet d'études spécialisées CE3E de Arnières sur Iton (27) pour un montant de 101 265 € TTC (CAO de déc24).

Cette étude concerne 3 ouvrages situés en centre-ville de Barentin, également concernés par le projet « Barentin, ville verte et perméable » menée par la municipalité.

Le SMBVAS a reçu les accords de subventions de l'AESN (50 %) et du Département de la Seine Maritime (30%). Les 20 % restants étant à la charge du SMBVAS, soit 20 253 € TTC.

#### **Sur proposition de M. le Président, à l'unanimité, à mains levées, le comité syndical :**

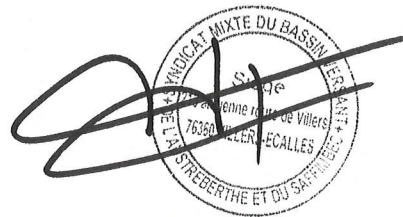
- donne pouvoir à M. le Président pour lancer l'étude RCE 2<sup>ème</sup> Tranche, sous réserve qu'elle soit subventionnée,
- autorise M. le Président à demander tous les financements possibles pour ces projets,
- mandate M. le Président afin qu'une convention d'opération sous mandat soit signée le cas échéant, entre les propriétaires concernés et le syndicat,
- mandate M. le Président afin qu'il puisse signer tous les documents en lien avec ce marché,
- autorise l'inscription budgétaire de cette opération aux BP2026 et suivants.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 16 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



### **Délibération 2026-25 : RCE ETUDE 2EME TRANCHE - CE3E**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 24 personnes (26 voix)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald (pouvoir de M. TIERCE)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

**Etaient absents ou excusés : 16**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François (pouvoir à M. TOCQUEVILLE)
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

### **TRAVAUX AMENAGEMENT RIVIERE POUR COMPTE DE TIERS 2026 - DELIBERATION**

Dans le cadre de ses compétences GEMA, le SMBVAS propose en 2026 la réalisation de travaux de restauration et d'aménagements de berges le long de l'Austreberthe et du Saffimbec pour le compte de plusieurs riverains, à savoir :

- 1/ Diversification des écoulements de l'Austreberthe avec la commune de BARENTIN : 10 225 € TTC,
- 2/ Aménagement de berge du Bras Anquetil avec la commune de Pavilly : devis en cours,
- 3/ Aménagement de berge du Saffimbec au quartier des sources avec Logéal : 4 950 € TTC,
- 4/ Restauration de berge de l'Austreberthe à St Paer chez Monsieur Christian Thierry-Hautot : 20 350 € TTC,
- 5/ Restauration de berge de l'Austreberthe à St Pierre de Varengville chez Monsieur Boutté : 15 426 € TTC.

Toutes ces opérations peuvent être financées à 80 % du montant total TTC des travaux, la part restante (20 % TTC) est à la charge des propriétaires.

#### **À l'unanimité, à mains levées, le comité syndical :**

- donne pouvoir à M. le Président pour lancer toutes les actions présentées ci-dessus, sous réserve qu'elles soient subventionnées,
- autorise M. le Président à demander tous les financements possibles pour ces projets,
- mandate M. le Président afin qu'il puisse signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations (conventions sous mandat, ...),
- mandate M. le Président afin qu'il lance les travaux dans la limite des enveloppes estimées ci-dessus,
- autorise l'inscription budgétaire de ces opérations aux BP2026 et suivants.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 16 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 24 personnes (26 voix)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald (pouvoir de M. TIERCE)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

**Etaient absents ou excusés : 16**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François (pouvoir à M. TOCQUEVILLE)
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-27 : EXTERNALISATION DU PLAN DE COMMUNICATION  
DU SAGE DES 6 VALLEES**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## **EXTERNALISATION DU PLAN DE COMMUNICATION DU SAGE DES 6 VALLEES - DELIBERATION**

Inscrit au contrat de territoire des 6 Vallées l'externalisation d'un plan de communication du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux permettra de définir la stratégie et les actions de communication du SAGE jusqu'en 2030. Il est précisé qu'un budget de 25 000 euros est prévu pour cette action. Cette dernière pourra être subventionnée à un taux de 80 % par l'agence de l'eau normalement.

### **A l'unanimité, à mains levées, le comité syndical autorise Monsieur le Président à :**

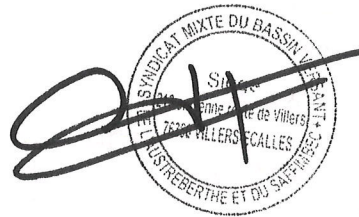
- lancer ce projet d'externalisation du plan de communication du SAGE des 6 vallées,
- demander le maximum de subventions auprès financeurs potentiels,
- lancer le marché d'étude, retenir l'entreprise et suivre le marché s'il est subventionné,
- signer tous les documents afférents à cette opération,
- inscrire aux budgets 2026 et suivants les montants nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 16 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



## **Délibération 2026-27 : EXTERNALISATION DU PLAN DE COMMUNICATION DU SAGE DES 6 VALLEES**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 24 personnes (26 voix)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald (pouvoir de M. TIERCE)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

**Etaient absents ou excusés : 16**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François (pouvoir à M. TOCQUEVILLE)
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-28 : AAP SMBVAS « PRESERVONS NOS SOLS 2026 »**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

### **AAP SMBVAS « PRESERVONS NOS SOLS 2026 » - DELIBERATION**

Le SMBVAS promeut des pratiques vertueuses préservant les sols du ruissellement et de l'érosion et préservant la qualité de l'eau. Ainsi et depuis 2019, le SMBVAS a mis en place un appel à projet « Préservons nos sols » qui consiste à offrir des plants d'arbustes aux personnes qui rentreraient dans cet appel à projets.

A la charge pour les personnes de les planter conformément à ce qui aura été vu avec le chargé de mission du syndicat.

Cet appel à projet vise donc à soutenir les actions en faveur de la préservation du sol, à travers des démarches « gagnant-gagnant ». Les projets soutenus seront des plantations (haie ou boisement) à vocation hydraulique et/ou préservation de la biodiversité.

L'enveloppe financière prévue pour cette action qui est inscrite au BP 2026 est de 10 000 € TTC.

### **Les membres du comité syndical, à l'unanimité, à mains levées, acceptent de reconduire cette opération pour 2026 et autorisent M. le Président à :**

- lancer l'appel à projet « Préservons nos sols 2026 »,
- demander des informations et devis aux prestataires afin d'identifier au mieux les besoins,
- choisir les prestataires,
- signer les conventions et tous documents afférents avec les acteurs sélectionnés,
- demander, au besoin, le maximum de subventions,
- inscrire les crédits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 16 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



### **Délibération 2026-28 : AAP SMBVAS « PRESERVONS NOS SOLS 2026 »**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 24 personnes (26 voix)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald (pouvoir de M. TIERCE)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

**Etaient absents ou excusés : 16**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François (pouvoir à M. TOCQUEVILLE)
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-29 : PAPI RLA/ACTION 6.6 - AMENAGEMENTS CONNEXES AMENAGEMENT FONCIER A150 - TRAVAUX ANNEE 2026 - PA01**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**PAPI RLA/ACTION 6.6 - AMENAGEMENTS CONNEXES AMENAGEMENT FONCIER A150 - TRAVAUX ANNEE 2026 - PA01- DELIBERATION**

Faisant suite à la phase de préparation et de conception d'aménagements d'hydraulique douce sur les territoires de l'aménagement foncier de l'A150 et du Saffimbec T2, M. le Président propose de délibérer pour le lancement des demandes de subvention des projets à réaliser.

La présente délibération concerne la réalisation de l'ouvrage PA01 :

- PA\_01, commune de Pavilly : mare, fossé, talus, aménagement de voirie. Aménagement d'HD limitant ruissellement dans le BAC.

Le montant estimé des travaux s'élève à 68 000€TTC. Cette estimation est basée sur la phase PRO pour le premier projet et des devis pour les deux autres projets. Elle pourra être revue suite à la consultation.

Le montant des subventions attendues devrait se porter à 80 % (Département 76 et PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le comité syndical autorise Monsieur le Président, à :**

- lancer, suivre et attribuer les marchés (appels d'offre, ...) nécessaires à la réalisation de l'ouvrage PA01 ;
- signer les conventions et toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- demander le maximum de subventions ;
- inscrire les crédits aux budgets 2026 et suivants.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 16 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



**Délibération 2026-29 : PAPI RLA/ACTION 6.6 - AMENAGEMENTS CONNEXES AMENAGEMENT FONCIER A150 - TRAVAUX ANNEE 2026 - PA01**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 24 personnes (26 voix)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald (pouvoir de M. TIERCE)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

**Etaient absents ou excusés : 16**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François (pouvoir à M. TOCQUEVILLE)
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-30 : HYDRAULIQUE DOUCE - DEMANDE DE SUBVENTION AESN 2026 (MARES)**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## HYDRAULIQUE DOUCE - DEMANDE DE SUBVENTION AESN 2026 (MARES) - DELIBERATION

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS) souhaite poursuivre sa stratégie de réhabilitation et de valorisation des mares, engagée dans le cadre de l'appel à projets « Trame verte et bleue » (2020-2025) et faisant suite au programme « Donnons vie aux mares » mené sur la période 2014-2019.

Dans cette continuité, M. le Président propose de reconduire cette démarche au titre de la campagne de travaux 2026.

Les actions envisagées s'articulent notamment autour des axes suivants :

- le suivi et l'amélioration des connaissances relatives à la biodiversité des mares ;
- la création et la restauration de mares sur le territoire ;
- l'animation, la sensibilisation et la communication auprès des publics scolaires et du grand public.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 40 000 € TTC en prévisionnel, réparti comme suit :

- 80 % financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
- 10 % pris en charge par le SMBVAS ;
- 10 % pris en charge par le propriétaire de la mare concernée.

### Le Comité syndical, à l'unanimité, à mains levées, décide :

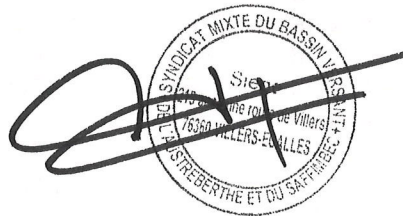
- de reconduire, en 2026, cette démarche de préservation et de restauration des mares du bassin,
- d'autoriser M. le Président à solliciter le maximum de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie voire d'autres financeurs ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette opération ;
- d'autoriser M. le Président à engager et réaliser les actions prévues dans le cadre de ce programme,
- d'autoriser l'inscription des crédits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 16 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



## Délibération 2026-30 : HYDRAULIQUE DOUCE - DEMANDE DE SUBVENTION AESN 2026 (MARES)

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 24 personnes (26 voix)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald (pouvoir de M. TIERCE)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

**Etaient absents ou excusés : 16**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François (pouvoir à M. TOCQUEVILLE)
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-31 : HYDRAULIQUE DOUCE - DEMANDE DE SUBVENTION AESN 2026 (NOUES)**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## **TRAVAUX HYDRAULIQUE DOUCE 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AESN 2026 (NOUES...) - DELIBERATION**

En complément des actions de création de bassins de gestion des ruissellements, il est parfois nécessaire d'accompagner les ruissellements par des travaux d'hydraulique douce comme des noues enherbées en parcelles agricoles afin de préserver les bêtes, la rivière, ou d'éviter un impact sur les biens et les personnes.

Il est proposé, à l'instar des années passées, de réserver un budget dans ce cadre pour parfaire les conditions d'écoulements afin de réduire leurs impacts sur la ressource ou les risques pour les biens et les personnes. Pour cet exercice 2026, il est proposé de réserver 20 000€TTC dont il est espéré que 80% soient aidés par des subventions de l'AESN.

Cette délibération a ainsi pour objet de permettre la réalisation de ces petits projets dont les 20% seront couverts par le syndicat. Une aide pourrait être envisagée par l'intercommunalité Caux Austreberthe sur le BAC de Limésy.

### **Le Comité syndical, à l'unanimité, à mains levées, décide :**

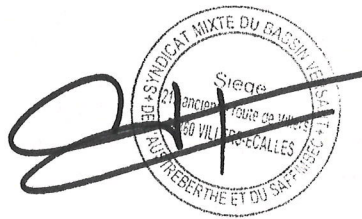
- d'autoriser M. le Président à engager et réaliser les actions prévues dans le cadre de ce programme,
- d'autoriser M. le Président à solliciter le maximum de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie entre autres ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette opération ;
- d'autoriser l'inscription des crédits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 16 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



Stamp: SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT  
Ancien Siège de la  
Mairie de VILLERS-ECALLES  
AUSTREBERTHE ET DU SAFFIMBEC

## **Délibération 2026-31 : HYDRAULIQUE DOUCE – DEMANDE DE SUBVENTION AESN 2026 (NOUES)**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.